

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 25 mars 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

103-03-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

104-03-19

LE TRANSIT - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION DU PSL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023

Considérant la demande reçue par le Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine à l'effet de procéder au renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer (PSL) associé à l'immeuble Le Transit situé au 105, rue des Vétérans;

Considérant que la Ville de New Richmond est partenaire d'Inter-Action pour l'autonomie en santé mentale dans ce programme depuis septembre 2011;

Considérant que le programme de supplément au loyer fait en sorte que la Société d'habitation du Québec verse une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant;

Considérant que par le programme de supplément au loyer, la Ville défraie 10 % du coût total;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer (PSL) pour l'immeuble Le Transit, situé au 105, rue des Vétérans, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023. Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

105-03-19

PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA - AVANCE DE FONDS

Considérant l'appel d'offres réalisé par le Parc régional Petite-Cascapédia pour l'acquisition d'une surfaceuse et l'octroi du contrat par le conseil d'administration du Parc;

Considérant que la livraison de l'équipement se fera le 26 mars prochain;

Considérant que le Parc régional doit défrayer le coût de l'équipement avant le décaissement de la totalité des aides financières octroyées par les partenaires dans ce dossier;

Considérant l'adoption du règlement 1093-19;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser une avance de fonds de 57 100 \$ au Parc régional Petite-Cascapédia afin de permettre à l'organisation de procéder à l'acquisition de la surfaceuse en attendant le versement des aides financières promises par les partenaires de ce projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 43.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière